

Zeitschrift:	Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
Herausgeber:	Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band:	50 (1936)
Heft:	1
Artikel:	La maison Defferaz-de Forel
Autor:	Vevey-L'Hardy, Hubert de
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-744592

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Maison Defferaz-de Forel.

Par HUBERT DE VEVEY-L'HARDY.

Les Defferaz qui apparaissent dans les actes dès 1224 étaient des vassaux des sires d'Estavayer; ils étaient possessionnés spécialement dans la région de Grandcour-Forel, à l'est d'Estavayer-le-Lac.

Pour une raison non déterminée, mais probablement par suite^e de changement de résidence, Jacques, fils du chevalier Henri Defferaz, prit le nom de Forel (Forez, Foreis) vers le début du XIV^e siècle.

Vers 1350, ou peut-être un peu antérieurement, la famille de Forel s'établit à Estavayer et y resta jusqu'à son extinction, au milieu du siècle suivant.

Les Forel devinrent, dès la seconde moitié du XIV^e siècle, coseigneurs de Font. Ces droits sur la seigneurie de Font passèrent finalement à Françoise de Forel, dernière de sa race, qui, conjointement avec son mari, messire Antoine de Russillon, vendit cette coseigneurie à Godefroy de Mont, de Payerne, qui la transmit à sa fille Marguerite femme de Jehan Griset, d'Estavayer; le petit-fils de ces derniers, Loys Griset, coseigneur de Font, acquit en 1594 la seigneurie de Forel dont le nom remplaça bientôt celui de Griset: ainsi une nouvelle famille de Forel se trouva être en possession d'une partie des biens de l'ancienne famille de Forel, avec laquelle elle a été souvent confondue.

Armoiries: inconnues.

Bibliographie: Conon d'Estavayer, Cartulaire de Notre-Dame de Lausanne, dans MDR VI. — Dom J. Grangier, Annales d'Estavayer, Notes manuscrites (DG). — P. Justin Gamy, Regeste d'Hauterive (RH). — Fridolin Brühlart, La seigneurie et la paroisse de Font, dans Arch. de la Société d'Histoire du Canton de Fribourg, vol. VIII (FB). — H. de Vevey, Les donzels de Forel, dans Annales Fribourgeoises 1917.

* * *

1. *Pierre Defferaz* apparaît à plusieurs reprises dans le Cartulaire de Lausanne, de 1224 à 1226, comme témoin avec Reynald d'Estavayer, Girold de Vuillens, Reynald d'Asnens et d'autres (Cartulaire, fol. 158, 163, 164, 166, 167).

2. *Borcard de Ferraz* est témoin avec Reynald d'Estavayer, Uldric de Bussy, Rolz de Combremont et d'autres dans un acte de 1226 ayant trait à un différend qui s'était élevé entre Haimo de Font et le couvent d'Hauterive (AEF: Hauterive II, 5; RH 369).

3. *Willinus* Deffera, chevalier, mourut avant IV. 1323, époque à laquelle son fils Raymond fit une vente à Jehan Mora (Arch. du couvent d'Estavayer, B² No. 4).

4. *Raymond* Deffera ou Deferraz, fils de feu le chevalier Willinus dit D., vend, pour 120 livres lausannoises, du consentement de sa femme *Isabelle*, et en franc alleu, à noble Jehan, fils de feu Pierre dit Mora, d'Estavayer, un cens de 9 livres et 16 sols et de 16 chapons, payable à la St-André et percevable dans le territoire de Grandcour, IV. 1323 (Arch. Couv. d'Estavayer, B² No. 4; DG Annales 43). Le donzel Jehan Mora et sa femme Marguerite Mayor de Cugy revendirent ces mêmes biens, pour 200 livres, à la prieure Béatrix de Vevey et au Couvent d'Estavayer; Reymond Deffera et son épouse Isabelle approuvèrent cette vente et la garantirent comme vendeurs primitifs, lendemain de la fête des SS. Jacques et Philippe 1323 (Arch. Couv. d'Estavayer, A² No. 11).

5. *Perrod* Deffera, frère de Reymond, cité dans le même document de IV. 1323 (DG Annales 43).

6. *Henri* Deffera, peut-être frère des précédents, n'est connu que par un acte du 5. XI. 1410 où il est question de Jehan, ff Nicod, ff Jacques de Forel, qui était fils de feu Henri dit Deffera, chevalier, et de dame *Pernette* (Arch. Couv. d'Estavayer; DG Annales 234).

7. *Jacques I* prit le nom de Forel que conserva toute sa descendance; il vivait en 1328 (DG Notes). — Est arbitre avec Perrod, Marmet et Girard de St. Martin, Aymon coseigneur d'Estavayer, Jehan Rollin d'Estavayer et Perrod fils de feu Pierre coseigneur d'Estavayer, dans un différend survenu entre Wuillelme et Girard fils de feu Reynald d'Estavayer, d'une part, et Perrod Fontana, d'autre part, 26. II. 1333 (AEF: Titres d'Estavayer No. 93). — Du consentement de son épouse *Alexie* et de sa mère *Pernette*, épouse d'*Henri* dit Deffera chevalier, il donne plusieurs cens sis à Forel au Couvent des Dominicaines d'Estavayer; son petit-fils Jehan II (19) en prêta reconnaissance aux dites religieuses le 5. XI. 1410 (Arch. Couv. d'Estavayer; DG Annales 234). — Il mourut avant le 29. VIII. 1342, date à laquelle sa veuve *Alexie* et ses fils *Jehannod*, *Girard*, *Wuillelme*, *Nicod* et *Henri* donnèrent à Perrod de Combremont plusieurs terres en hypothèque pour la dot de *Sibillette*, épouse dudit Perrod et fille de *Jacques de Forel* et d'*Alexie* (Arch. Hôpital d'Estavayer; DG Annales 93). *Alexie* apparaît pour la dernière fois en III. 1343, époque à laquelle elle donna son consentement à une vente faite par son fils *Jehannod* (Arch. Hôpital d'Estavayer; DG Annales 95).

8. *Sibillette*. Sa mère *Alexie*, veuve de *Jacques de F.* et ses frères *Jehannod*, *Girard*, *Wuillelme*, *Nicod* et *Henri* donnèrent à *Perrod de Combremont*, fils de feu *Jehan de Combremont-le-Grand*, plusieurs terres en hypothèque pour la dot de *Sibillette*, épouse du dit Perrod; *Wuillelme* fils de feu *Reynald d'Estavayer* se constitua caution auprès de *Perrod de Combremont*, 29. VIII. 1342 (Arch. Hôpital d'Estavayer; DG Annales 93). — Perrod mourut avant III. 1343, époque à laquelle *Jehannod de Forel*, avec le consentement de sa mère *Alexie*, vendit à *Sibillette* divers cens directs; il donna comme caution *Othonin* fils de *Wuillelme d'Estavayer* (Arch. Hôpital d'Estavayer; DG Annales 95).

9. *Jehannod* apparaît dans les actes ci-dessus de 1342 et 1343, comme fils de *Jacques de Forel* et d'*Alexie*. — Il mourut avant le 12. V. 1374, date à laquelle sa veuve *Agnès de Villard*, du consentement de *Pierre dit de Villard*, de *La Sarraz*,

notaire, son frère, abandonna à Isabelle, sa fille impubère, et à Nicod de Forel, son beau-frère, tuteur d'Isabelle, toute sa dot et l'usufruit des biens que lui avait donnés feu son mari, pour le prix de 50 fl. d'or en capital (Arch. Couv. d'Estavayer, A² No. 47).

10. *Girard* apparaît comme fils de Jacques et d'Alexie dans l'acte d'hypothèque en faveur de Perrod de Combremont, 29. VIII. 1342 (Arch. Hôpital d'Estavayer; DG Annales 93). — Il déclare qu'ensuite de la vente à lui faite par son frère Wullemme d'une rente de 6 s. lausannois, payable à la St-Mathieu apôtre, contre le capital de 100 sols hypothéqués sur 5 poses de terre rière Soveys, il lui avait accordé gracieusement, à lui et à ses héritiers, le droit de rachat à bien plaisir, VIII. 1348 (Arch. Couv. d'Estavayer, B² No. 20). — Achète de Cono de Treytorrens, d'Yverdon, et de sa femme Marguerite, une grange à Estavayer, à la rue de Chavannes, 22. III. 1357 (DG Annales 137). — Achète quelques cens directs d'Isabelle, veuve de Girard d'Estavayer, chevalier, et de son fils Pierre d'Estavayer, 22. IV. 1357 (Arch. Hôpital d'Estavayer; DG Annales 137). — Avec sa femme *Marguerite*, il donna tous ses biens à l'hôpital d'Estavayer qui cependant ne pourrait en jouir qu'après la mort de leurs enfants, à condition que ceux-ci n'eussent point de postérité, mercredi avant la St-Barthélemy 1360 (Arch. Hôpital d'Estavayer; DG Annales 145). — Wullemme Bisy de Bussy reconnut tenir de l'hôpital d'Estavayer 2 poses de terre pour lesquelles il devait payer 3 sols lausannois de cens annuel, cens acheté par Girard de Forel de son frère Wullemme, et donné par lui à l'hôpital, 15. V. 1365 (Arch. Hôpital d'Estavayer; DG Annales 155); il semble ainsi que Girard, sa femme et ses enfants étaient morts à cette date. — Il donna au clergé d'Estavayer et au curé Etienne Beboget, pour son anniversaire annuel, 21 sols lausannois à condition que ledit clergé et le curé appelleraient chaque année pour son anniversaire les curés de Font, Montbrelloz et Morens; son frère Wullemme était tenu de payer ces 21 sols de cens annuel; son neveu Jehan I, fils de Wullemme, se racheta en payant un capital; le curé d'Estavayer se chargea du dit anniversaire pour en avoir reçu le capital, 15. I. 1393 (DG Notes); une messe anniversaire se célébrait encore en 1754 pour le repos de son âme, dans l'église de St-Laurent d'Estavayer, au mois de 20. XII. (Arch. de la Famille de Vevey: Livre des Anniversaires d'Estavayer).

11. *Wullemme* apparaît comme fils de Jacques I et d'Alexie dans l'acte d'hypothèque en faveur de Perrod de Combremont, 29. VIII. 1342 (Arch. Hôpital d'Estavayer; DG Annales 93). — Il achète plusieurs cens avec directe seigneurie du donzel Wullemme Bisy de Bussy, 1. VI. 1356 (Arch. Hôpital d'Estavayer; DG Annales 134). — Donne par son testament 3 sols de cens à l'hôpital d'Estavayer, 2. VIII. 1360 (Arch. Hôpital d'Estavayer; DG notes). Il mourut avant 27. VI. 1365, date à laquelle son fils est dit Jehan fils de feu Wullemme (DG Notes). — D'après un acte du 15. I. 1393, il est dit coseigneur de Font (DG Notes). — *Beatrix Clerc*, du consentement de son mari Wullemme de Forel, et sa cousine germaine Marguerite, fille de feu Nicolas Clerc, toutes deux petites-filles de feu Willinus Clerc d'Estavayer, assurent sur divers immeubles plusieurs fondations d'anniversaires ordonnés par leur grand-père dans les églises d'Estavayer, 10. I. 1356 (Arch. Couv. d'Estavayer, B³ No. 6).

12. *Nicod* apparaît comme fils de Jacques I et d'Alexie dans l'acte d'hypothèque en faveur de Perrod de Combremont, 29. VIII. 1342 (Arch. Hôpital d'Estavayer; DG Annales 93). — Tuteur de sa nièce Isabelle, fille de son frère Jehannod,

12. V. 1374 (Arch. Couv. d'Estavayer, A² No. 47). — Il mourut avant le 5. XI. 1410, date à laquelle son fils Jehan II fit une reconnaissance en faveur du Couvent d'Estavayer (Arch. Couv. Estavayer; DG Annales 234). — Il épousa *Isabelle de Vuippens*, fille d'Aymonet, morte avant la reconnaissance de son fils Jehan II. V. 1407 (AEF: Quernet No. 21, fol. 383).

13. *Henri* apparaît comme fils de Jacques I et d'Alexie dans l'acte d'hypothèque en faveur de Perrod de Combremont, 29. VIII. 1342 (Arch. Hôpital d'Estavayer; DG Annales 93).

14. *Isabelle*. Agnès de Villard, veuve de Jehannod de Forel, abandonna, pour 50 fl. d'or, à sa fille impubère Isabelle, et à Nicod de Forel, son beau-frère, tuteur d'Isabelle, toute sa dot et l'usufruit des biens hérités de feu son mari, 12. V. 1374 (Arch. Couv. d'Estavayer, A² No. 47).

15. *N. N.* Plusieurs enfants cités dans l'acte de donation de leurs parents, Girard de Forel et Marguerite, en faveur de l'Hôpital d'Estavayer, mercredi avant la St-Barthélemy 1360 (Arch. Hôpital d'Estavayer; DG Annales 145). — Il semble qu'ils étaient déjà morts le 15. V. 1365 (Arch. Hôpital d'Est.; DG Annales 155).

16. *Jehan I* est dit fils de feu Wullemme, 27. IV. 1365 (DG Notes). — Coseigneur de Font du chef de sa femme, et probablement aussi par héritage de son père. — Conseiller d'Estavayer 25. VIII. 1379 (DG Notes). — Remplace par un capital le revenu annuel de 21 sols lausannois que son oncle, le donzel Girard, avait légué au clergé d'Estavayer pour son anniversaire, 15. I. 1393 (Arch. d'Estavayer; DG Annales 215). — Cita devant la Cour baillivale de Vaud Rolet, bâtard de Colombier, et sa femme Isabelle de Font, leur réclamant certains titres qui les concernaient, entre autres la lettre d'assignation de dot de feu Marguerite, veuve de noble Henri de Châtillon; Rolet et Isabelle, n'ayant point comparu, furent condamnés par contumace à satisfaire à la demande de Jehan de Forel et à payer 100 livres de frais, 1395 (Arch. Couv. d'Estavayer; DG Annales 217). — Rolet bâtard de Colombier et sa femme Isabelle vendirent, sous grâce de rachat, à Jehan de Forel, divers biens, dont la moitié du four de Font, 15. I. 1396 (AEF: Titres d'Estavayer); ces biens furent en effet retirés par Rolet et Isabelle le 3. XI. 1399, acte dans lequel est mentionnée Françoise, femme de Jehan de Forel (AEF: Titres d'Estavayer, No. 113). — Il fit, avec son épouse Françoise, une reconnaissance en faveur du duc de Savoie pour 2 poses de terre situées aux Crottes, 12. XII. 1403 (FB p. 183). — Il possédait, indivis avec Nicod Armand, François de Treytorrens et les trois frères Jehan, Jacques et Wullemme Griset, la collature de la chapelle de St-Jacques dans l'église du couvent des Dominicaines d'Estavayer; ces collateurs nommèrent comme chapelain dom Pierre Charpit, du clergé d'Estavayer, lui donnant tous les revenus, cens et aumônes appartenant à cet autel, à condition qu'il y célébrât, ou fit célébrer, cinq messes par semaine pour le repos de leur âme et de celle de leurs prédécesseurs, qu'il ne dût la messe à cet autel qu'après les oblations faites et reçues au grand autel de la même église, et qu'il fût obligé de rendre au monastère les missels et les calices qui lui auront été prêtés, 25. VII. 1413 (Arch. Couv. d'Estavayer, G² No. 26; DG Annales 238). — Jehan et Anselme, coseigneurs d'Estavayer et le donzel Aymon d'Estavayer sont arbitres dans un différend entre Jehan de Forel, coseigneur de Font, et Jacques Griset, recteur de l'Hôpital, 19. XII. 1411 (Arch. Hôpital d'Estavayer; DG Annales 235). — Jehan de Forel et Nicod de Font fils de feu François bâtard de Font réclament 100 livres au chevalier Jehan d'Estavayer.

vayer, 1415 (AEF: Titres d'Estavayer No. 502). — Ayant réclamé une part de l'impôt des non-bourgeois dans la seigneurie de Font, la juridiction des étrangers lui fut reconnue, 1398 (FB p. 181). — Il donna à la Confrérie de St-Nicolas 12 deniers de cens annuel, 31. I. 1417 (Arch. d'Estavayer; DG Annales 244). — Il avait épousé *Françoise de Font* avec laquelle il était déjà marié le 30. I. 1365, date du testament d'Alexie Mallet, épouse de Jaquet de Font, mère de Françoise, testament par lequel elle hérita du tiers des biens de sa mère (DG Notes).

17. *François* semble être un fils de Wullemme; il était coseigneur de Font, en même temps que Jehan I, 1399 (FB p. 181).

18. *Loys* pourrait également être un fils de Wullemme. — Il mourut avant le 9. XI. 1422, date à laquelle apparaît son fils Jehan Loys fils de feu Loys (AEF: Grosse d'Estavayer No. 124, fol. 90).

19. *Jehan II*; demeurant à Montagny, Jehan, ff Nicod, ff Jacques, ff Henri dit Deffera, fit une reconnaissance en faveur du Couvent d'Estavayer pour des cens sis à Forel, cens qui avaient été jadis donnés au couvent par son grand-père Jacques de Forel, 5. XI. 1410 (Arch. Couv. d'Est.; DG Annales 234). — Il est appelé Jehan le jeune, fils de feu Nicod, dans une reconnaissance en sa faveur faite par Jaquet d'As de Grandcour, 4. X. 1398 (AEF: Titres d'Estavayer, No. 53). — Il fit, avec Girard et Amédée de Moudon, frères, Jaquet d'Autignie, et avec sa sœur Anthoina, une reconnaissance en faveur d'Amédée de Savoie, pour divers biens sis à Montagny, ainsi que pour la dîme de Mannens et Grandsivaz dont lui et sa sœur possédaient $\frac{1}{7}$, 6. VIII. 1405 (AEF: Quernet No. 141, fol. 116). — Avec le consentement de Jaquet de Forel, il vendit à Wullemme Chanez, de Font, sa part de la forêt du Clottil, 1429 (FB p. 186).

20. *Anthoina*, sœur de Jehan II avec qui elle fit une reconnaissance en faveur d'Amédée de Savoie, 6. VIII. 1405 (AEF: Quernet No. 141, fol. 116).

21. *Jehan III*, majeur âgé de 14 ans, du consentement de son père, Jehan I, prêta hommage-lige à Amédée, comte de Savoie, pour des biens sis à Font, Bollion, Lully, etc., dans la chapelle du château de Morges, 16. VIII. 1404 (AEF: Quernet No. 144, fol. 233). — Il prêta reconnaissance en faveur d'Amédée de Savoie pour divers biens tenus entre autres par Nicolette de Châtillon, épouse d'Humbert Mallet, donzel de Payerne, biens sis au territoire de Font, 1. VIII. 1405 (AEF: Quernet No. 141, fol. 104). — Plusieurs reconnaissances furent faites en sa faveur, 26. VIII. 1406, 23. III. 1411, 15. VIII. 1412 (Arch. de la Famille de Vevey, Parchemins No. 618, 456, 314). — Il reconnaît avoir reçu de Jehan d'Estavayer, coseigneur du dit lieu, 8 livres lausannoises que ce dernier lui devait, 10. XI. 1416 (DG Annales 244). — Il vivait encore en 1419 (DG Notes).

22. *Jaquet* donna son consentement à la vente que fit Jehan II de Forel de sa part de la forêt du Clottil à Guillaume Chanez, de Font, 1429 (FB p. 186). — Coseigneur de Font, il reconnaît que Loys, coseigneur d'Estavayer, doit avoir la moitié des focages de Font, 31. III. 1434 (AEF: Titres d'Estavayer No. 490). — Châtelain de Montagny, 1444 (Arch. de Payerne; DG Notes). — Nicod, fils de feu Perrod de Rivo fit une reconnaissance en faveur de Jaquet fils de feu Jehan de Forel, 16. II. 1450 (AEF: Titres de Cheyres No. 9). — Il mourut avant le 1. II. 1454, date à laquelle Françoise est dite fille de feu Jaquet (Arch. Famille de Vevey parch. 513). — Il épousa: I. *Marguerite de Seneveys*, fille du donzel François, 20. I. 1429 (J. Gremaud, Monuments de Gruyères, dans MDR XXV p. 557);

II. *Perronette de Chastel*, fille de Pierre de Chastel, donzel de Lausanne (FB p. 188; AEF: Daguet, Généalogies des dynastes), veuve de Wulitelme de Vevey, donzel de Moudon (Samuel Olivier, Généalogie de Vevey de Moudon). — Jehan Berchez, d'Estavayer, fit une reconnaissance en faveur de Françoise ff Jaquet de Forel et en faveur de Perronette, sa veuve, 16. I. 1456 (AEF: Titres d'Estavayer No. 86). — Perronette et sa fille Françoise donnent une quittance générale à Pierre ff Jehan Chaucy, 14. II. 1465 (AEF: Titres d'Estavayer No. 373).

23. *Mermète*, fille de feu Loys est mentionnée dans la reconnaissance des bourgeois d'Estavayer en faveur de Loys coseigneur d'Estavayer, 18. I. 1437 (AEF: Titres d'Estavayer No. 559; B. de Vevey, Les Sources du droit du Canton de Fribourg, II, fol. 70).

24. *Jehan Loys*; fils de feu Loys de Forel, fit une reconnaissance en faveur d'Hugonin d'Estavayer, 9. XI. 1422 (AEF: Grosse d'Estavayer No. 124, fol. 90).

25. *Anthoyne Loys*, fils de Loys de Forel, fit une reconnaissance en faveur d'Hugonin d'Estavayer, 18. XI. 1422 (AEF: Grosse d'Estavayer, No. 124, fol. 103).

26. *Jacques II*, ff Jehan, ff Nicod de Forel, coseigneur de Font, fit une reconnaissance en faveur d'Humbert, bâtard de Savoie, seigneur de Montagny, 9. XII. 1433 (AEF: Quernet No. 21). — Juge dans un procès de rébellion, à Estavayer, 1426 (Arch. d'Estavayer; DG Annales 258). — Il mourut avant le 25. XI. 1451, date du testament de son fils Jacques III (DG Notes).

27. *Françoise*, fille de feu Jaquet de Forel, apparaît dans une reconnaissance du 1. II. 1454 (Arch. Famille de Vevey, parch. 513). — Du consentement de son mari *Philippe de Colombier*, fils de feu Richard, seigneur de Vufflens-le-Château, elle échangea plusieurs terres avec l'Hôpital d'Estavayer, 12. XI. 1454 (DG Notes; FB p. 188). — Avec sa mère Perronette, elle donne une quittance générale à Pierre fils de feu Jehan Chaucy, 14. II. 1465 (AEF: Titres d'Estavayer No. 373). — Elle doit une rente de 2 sols sur sa maison sise à Estavayer, ès Chavannes, 22. VI. 1467 (Arch. Couv. d'Estavayer, B² No. 139). — Epouse du chevalier *Antoine Bovardi*, elle était collatrice pour un quart de l'autel de St-Jacques dans l'église des Dominicaines, tandis que François de Treytorrens en possédait les trois autres quarts; ces deux collateurs firent une rente de 42 sols en faveur de dom Michel Alliez, chapelain, membre du clergé d'Estavayer, 14. XII. 1483 (Arch. Couv. d'Estavayer; DG Annales 352). — Françoise de Forel épousa également, en deuxièmes ou troisièmes noces, *Antoine de Russillon*, chevalier, seigneur de Beauretour (AEF: Quernet No. 8, fol. 2).

28. *Jacques III*, coseigneur de Font, fils de feu Jacques, fit son testament en faveur de Claude, son fils impubère, eu avec son épouse *Catherine de Mont*, fille de feu noble Pierre de Mont, de Cossonay, 25. IX. 1451 (DG Notes).

29. *Claude* mineur, cité dans le testament de son père Jacques, 25. IX. 1451 (DG Notes).

Belfaux, novembre 1934.

Hubert de Vevey-l'Hardy.

